



Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle
Séance du 26 janvier 2022
Visioconférence – 18h00

Objet : 47ème réunion plénière de l'Assemblée du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Membres	: 62	
- en fonction	: 62	
- présents	: 39	
- procurations	: 1	
- absents	: 23	dont excusés : 13

Convocation à l'Assemblée envoyée le 12 janvier 2022 aux délégués du GECT.

Etaient présents : Gaston ADIER, Jean-Jacques BALLÈVRE, Isabel BERENS-FRIES, Bernard BETKER, Thomas BRASS, Uwe CONRADT, Germain DERRUDDER (Christine DIEDRICH), Véronique DOH, Antoine FRANKE, Gabrielle FREY, Peter GILLO, Elisabeth HAAG, Sascha HAAS, Micheline HAGENBOURGER, Klaus HÄUSLE, Ralf HEKTOR, Jürgen HETTRICH, Jean-Claude HEHN, Michel JACQUES, Dominik JOCHUM, Manfred JOST, Peter BICKELMANN (Christian JUNG), Christine JUNG, Frédéric KLASSEN, Claude KLEIN, Jérémy LAUER, Esther LIPKA, Lutz MAURER, Pierrot MORITZ, Nicole MULLER-BECKER, Joel NIEDERLAENDER, Stephan RABEL, Thomas REDELBERGER, Christiane MALLICK (Roland ROTH), Claudia SCHMELZER, Gilbert SCHUH, Anke SCHWINDLING, Umit YILDIRIM et Marc ZINGRAFF.

Etaient excusés : Christiane BLATT, Alexandre CASSARO, Salvatore COSCARELLA, Jean-Claude CUNAT, Sigurd GILCHER, Gabrielle HERRMANN, Petra HILGERS, Denise KLEIN, Roland KÖNIG, Jean-Claude KRATZ, Rainer LANG, Emmanuel SCHULER et Romuald YAHIAOUI.

Etaient absents : Michael ADAM, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean DILLSCHNEIDER, Michel DÖRR, Alexander KEßLER, Ralph KLEIN, Patrick KRATZ, Pierre LANG, Roland RAUSCH et Monika SCHMIEDEN.

Représentants des membres associés et des autres institutions : Violetta FRYSS (Saarpfalz-Kreis) et Christian BICHELBERGER (C. C. du Pays de Bitche).

Excusés : Bruno CHARLOT, nouveau Sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle et Christophe SALIN, Sous-préfet de Sarreguemines.

Autres personnes présentes : Florence GUILLEMIN, Myriam LAURENT, Nico PALMA, Sandrine BERTRAND, Arnaud de SOUSA, Pierre BONATI, Karin MERTENS, Sandrine BERTRAND, Lisa-Marie OEVERMANN, Lisa HUTH, Nejla GUL YOLTAY, Heike BORNHOLDT-FRIED, Louis MAJERUS, Carolin GUILMET-FUCHS, Michael FUCHS et deux interprètes du cabinet BENDER.

Ouverture de la séance à 18h10

M. Schuh salue les participants et informe que le point 6. Projet Interreg GeKo : Forme juridique de la structure pérenne est retiré de l'ordre du jour. Des compléments manquent encore à ce jour pour finaliser la mise en place de cette structure pour la coopération sanitaire transfrontalière sur le territoire de l'Eurodistrict SaarMoselle.



1. Validation du déroulement de l'Assemblée sous forme de visioconférence

En raison de l'épidémie et des mesures sanitaires prises, les réunions ne peuvent momentanément pas se tenir en présentiel. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Eurodistrict et au regard de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 – Article 10 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, en vigueur à partir du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, le Président et le premier Vice-Président ont proposé de tenir cette réunion sous forme de visioconférence.

Les codes d'accès et explication nécessaires pour accéder à la visioconférence ont été envoyés aux délégués titulaires et suppléants ainsi qu'à la Commission Permanente de l'Eurodistrict SaarMoselle.

Les points nécessitant un vote à bulletin secret ont été conformément à la loi citée ci-dessus retirés de l'ordre du jour (Les élections en attente sont reportées à une Assemblée ultérieure).

En début de la séance, un appel nominal de tous les délégués est effectué.

Les participants sont également priés d'écrire leur nom et prénom ainsi que leur collectivité dans le chat, afin de savoir qui est présent.

Les délibérations sont prises par vote public. Les délégués souhaitant s'abstenir ou voter contre une proposition de délibération sont priés de prendre la parole et d'écrire « non » ou « abstention » dans le chat.

Le débat est suivi par plusieurs collaborateurs du bureau de coopération de l'Eurodistrict SaarMoselle et un compte-rendu sera établi par la suite.

Les Assemblées de l'Eurodistrict étant publiques, les liens de connexion sont sur demande communiqués par exemple à la presse.

L'Assemblée syndicale valide à l'unanimité

Les modalités ci-dessus mentionnées concernant la tenue de la séance en visioconférence.

2. Présentation de la nouvelle directrice de l'Eurodistrict

Mme Florence Guillemain est ravie d'être là et se présente. Elle indique que c'est par conviction qu'elle est entrée au service de l'Eurodistrict. Elle serait heureuse de rencontrer les délégués personnellement, au sein de leurs collectivités respectives et se réjouit des futurs projets menés ensemble.

3. Adoption du compte rendu de l'Assemblée du 17 novembre 2021

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité

d'adopter le compte rendu de l'Assemblée du 17 novembre 2021.

4. Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Remarques faites en séance :

- **Aménagement du territoire / Mobilité**

M. Schuh indique que le Département propose de faire piloter l'étude de mobilité (notamment sur la liaison ferroviaire Moselle-Est-Luxembourg) par le CD57. Il rappelle qu'une étude de faisabilité de la mobilité multimodale est encore en cours à l'Eurodistrict PAMINA et que l'EDSM est partenaire méthodologique.

- **Interculturalité et bilinguisme**

M. Schuh informe que la pose de la première pierre de la crèche est prévue le vendredi 4 février à partir de 11h00 à Brebach.

Le projet SESAM se termine fin février 2022. M. Schuh espère que ce projet va prospérer sur la prochaine période de programmation Interreg

- **Fête SaarMoselle / Warndt Weekend**

Développement d'un concept de manifestation qui se substituera au Warndt Weekend (WWE) afin de mieux représenter l'ensemble des membres de l'Eurodistrict. Le WWE va connaître une évolution en 2022 pour se diriger vers une formule plus autonome sous la conduite de Mme Ganster.

Vu l'avis favorable du Comité directeur du 8 décembre 2021,

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité

d'acter le Rapport d'Orientation Budgétaire.

5. Information sur l'Objectif Politique « Une Europe plus proche des citoyens » du programme Interreg VI A Grande Région

M. Schuh indique s'être récemment rendu au GECT Esch-Belval, qui entend également mettre en œuvre l'OP5. Mr. Klein demande au Président s'il peut être destinataire de la liste des projets de l'Eurodistrict susceptibles d'être pris en compte par l'objectif politique 5 d'Interreg. Mr. Schuh lui explique que Interreg se calquera sur notre propre stratégie territoriale 2021-2027 pour la mise en œuvre de cet objectif. Mr. Adier ajoute que la convention avec Interreg permettra à l'Eurodistrict de porter les projets et de réduire les délais d'intervention pour mener sa stratégie territoriale à bien. Ce partenariat est une reconnaissance de l'existence de l'Eurodistrict et de la qualité de son travail. Le Président ajoute par ailleurs que le périmètre de cette stratégie est limité aux collectivités membres qui cotisent auprès de notre GECT. Tous les délégués de l'Eurodistrict ont déjà été destinataires de cette stratégie suite à son adoption en assemblée du 22 juin 2021. Le document sera très prochainement envoyé par courrier à tous les conseillers communautaires français et allemands des collectivités membres du GECT.

L'Assemblée syndicale accepte la proposition faite par le Programme Interreg Grande Région et **se prononce à l'unanimité** pour la mise en œuvre de l'Objectif Politique 5 par l'Eurodistrict.

En ce sens, le Bureau de coopération est chargé de la préparation :

- de la Convention avec Interreg ;
- de la mise en œuvre pratique de l'Objectif Politique 5.

6. Adoption d'un règlement interne sur le télétravail

Mr. Adier demande combien de fois par semaine le personnel du GECT pourra-t-il faire du télétravail. Pourra-t-il uniquement le faire en cas de pandémie ou également par ailleurs ?

Mme Guillemain lui indique que le personnel mis à disposition auprès de l'Eurodistrict ainsi que le personnel embauché directement par le GECT pourra faire du télétravail en période de pandémie mais également en temps normal dans le cadre d'une convention d'une année maximum renouvelable par reconduction expresse, après entretien avec la directrice du GECT. Un collaborateur travaillant à temps complet pourra faire un jour fixe de télétravail maximum par semaine, soit 20% du temps de travail hebdomadaire. Le temps de présence de l'agent sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à quatre jours par semaine, soit 80% du temps de travail hebdomadaire ; ces seuils peuvent s'apprécier sur une base mensuelle ou annuelle (jours flottants) avec l'accord de la direction. L'activité des agents en télétravail fera l'objet d'une évaluation.

Vu Le Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 actualisé par les décrets n° 2020-524 du 5 mai 2020 et n°2021-1725 du 21 décembre 2021, permet la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique territoriale sous certaines conditions détaillées au sein de l'*Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique* du 13 juillet 2021.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité

l'instauration du télétravail pour le GECT Eurodistrict SaarMoselle.

7. Validation d'un deuxième avenant relatif au lot 1 de l'accord-cadre « interprétariat et traduction »

Le Président résume rapidement la note de séance.

L'Assemblée syndicale décide à l'unanimité :

- de valider la préparation d'un deuxième avenant au lot 1 de l'accord-cadre « Interprétariat lors de réunions ou manifestations » du marché « Interprétariat et traductions », en augmentant le plafond annuel de 4.800 euros supplémentaire, qui s'élèvera désormais à 40.000 euros/an ;
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

8. Débat sur la politique de protection sociale complémentaire

Mr. Klein informe l'assemblée qu'il nous est possible d'adhérer aux contrats de prévoyance et de santé complémentaire proposés par le Centre de Gestion de la Moselle (CDG57). Mme Guillemain se rapprochera prochainement du CDG57 pour connaître les modalités de cette adhésion. La directrice ajoute que cette mesure concerne les fonctionnaires et les agents contractuels des collectivités territoriales et des établissements publics de droit français mis à disposition auprès du GECT (via leurs employeurs d'origine) ainsi que les collaborateurs embauchés directement par le groupement.

Vu l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire.

Vu L'article L.911-7 du code de la sécurité sociale

Vu le Décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011

L'Assemblée syndicale débat de l'introduction progressive d'une mesure de participation obligatoire pour les employeurs publics au financement d'une protection sociale complémentaire en séance.

De plus amples détails et informations permettant d'évaluer l'enveloppe budgétaire, les modalités de répartition, la labellisation/convention de participation seront fournis à l'Assemblée du 30 mars 2022.

9. Divers

- Dates des prochaines réunions et manifestations : Adoption du calendrier des réunions 2022 des organes du GECT

Comités Directeurs du GECT :

Mercredi	02 février 2022	11h00-13h00
Lundi	04 avril 2022	14h30-16h30
Mardi	17 mai 2022	10h00-12h00
Jeudi	22 septembre 2022	14h00-16h00
Mercredi	07 décembre 2022	14h00-16h00

Assemblées du GECT :

		18h00-21h00
Mercredi	26 janvier 2022	
Mercredi	30 mars 2022	
Mercredi	15 juin 2022	
Mercredi	16 novembre 2022	

L'Assemblée décide à l'unanimité

d'adopter le calendrier des réunions des organes 2022 du GECT Eurodistrict SaarMoselle.

- **Dates des prochaines manifestations :**

Vendredi 04 février 2022 11h00

Pose de la première pierre de la crèche transfrontalière à Brebach - Projet Babylingua **et non à Güdingen** comme indiqué dans la note de séance.

Mr. Conradt indique à l'assemblée que le projet de crèche transfrontalière avance concrètement. Les élus du GECT assisteront en nombre limité à cette inauguration à cause de la pandémie.

Le Président remercie les membres de l'assemblée d'avoir participé aussi nombreux ce soir à cette séance en visioconférence.

Le Président clôt la réunion à 19h10.



Gilbert Schuh
Président



Uwe Conradt
Vice-Président